



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240202-202404-DE

2024 - 04



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 02 février 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON

Ont donné pouvoirs : **Marion LIPAROTTI à Jérôme OLIVIER**
Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON

Absent : **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h.

OBJET : AUTORISATION A Mr LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25% AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Monsieur le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise, Monsieur le Maire, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2024 et le vote du BP Commune 2024,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

Chapitre 20 :	2 357.54 €
Chapitre 21 :	55 570 €
Chapitre 23 :	5 896.72 €

La délibération 2024-04 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux et au Trésor Public.

Pour extrait conforme, Fait à Neuilly-en-Vexin, le 02/02/2024

Le Maire